



Intersyndicale éducation Loire (42)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dialogue empêché, carte scolaire retardée : comment la décision de dissolution maltraite le service public d'éducation !

La ministre de l'éducation a décidé de reporter toutes les instances de dialogue social avec les élus des personnels jusqu'au 07 juillet, du fait de la période de réserve électorale. Habituellement, seul le conseil départemental de l'éducation nationale avec le Préfet est reporté.

Le recteur de l'académie de Lyon a fait une interprétation extensive de la demande ministérielle, en supprimant toutes les réunions prévues avec notre administration.

Cette décision met à mal le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires de la Loire avec pour premières conséquences le retard dans les ouvertures et fermetures de classes, que les équipes et les communes attendent avant fin juin et du retard sur les affectations des enseignants qui ne pourront rencontrer les équipes des écoles ni préparer convenablement la rentrée.

Cette décision impacte négativement les conditions de travail des enseignants puisque même une réunion sur l'octroi des temps partiels est reportée. Notre formation en matière de sécurité et santé est également déplacée sine die.

Les fonctionnaires et les usagers du service public n'ont pas à supporter les effets d'une décision de dissolution abrupte, non concertée et aux conséquences désastreuses. Le gouvernement est tellement fébrile qu'il préfère éviter toutes discussions et débats avec les représentants des personnels. C'est un très mauvais calcul politique, la République a, plus que jamais, besoin de dialogue et de concertation.

Malgré nos demandes répétées, l'IA-DASEN refuse de maintenir les instances, les décisions de carte scolaire ne seront pas actées avant mi-juillet.

Saint-Etienne, le 24 juin 2024